

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 23 novembre 2021 à 19 h 00* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

La conseillère Josée Bussièrès est absente.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-428

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

VOIRIE

03. Contrat de lignes de rues
 04. Affaires diverses ;
Période de questions ;
 05. Levée de l'assemblée.
-

03. AUTORISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage sur le rang Haut-de-la-Rivière sont terminés ;

CONSIDÉRANT QU'avec la période hivernale qui arrive et que la circulation de soir s'avère dangereuse sur un chemin non ligné ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc nécessaire de mandater une firme spécialisée dans le marquage de rues pour faire les travaux d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandé à Lignes Maska et Marquage Traçage du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Marquage Traçage du Québec n'a pas soumission ;

CONSIDÉRANT QUE Lignes Maska soumissionne à 540 \$ (taxes en sus) du km ;

2021-11-429

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Lignes Maska afin de procéder au marquage du rang Haut-de-la-Rivière le plus rapidement possible au coût de 540 \$ (taxes en sus) par km pour un total de 4 320 \$ (taxes en sus) pour une distance de ± 8 km tel que mentionné dans la soumission. La facturation sera faite en conséquence du km réel effectué.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Lignage des rues » 02 355 00 521*

04. AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-11-430

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h10.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale / greffière et
trésorière